

République Française
Département de la Charente-Maritime
Commune de THAIMS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	: 11
Présents	: 07
Votants	: 10

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Thaims légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bruno TAPON, Maire.

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sous le n° 017 - 211704424 -
20251128 - 20251128_02-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / /

Date de convocation : 20 novembre 2025

PRÉSENTS : MM. TAPON - NICOLLEAU - BERTHELOT - KREMEUR et Mmes BRET - MASSIEU - MAZAT

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BAERT (pouvoir à M. BERTHELOT) - BARITEAU et Mmes CHOLLET (pouvoir à M. NICOLLEAU) - GELLIS (pouvoir à Mme MAZAT)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAZAT

Objet : Tarif 2026 concession de terrain au cimetière communal

Le Maire propose à l'assemblée la révision du prix pour l'acquisition d'une concession de terrain au cimetière pour l'année 2026.

Pour rappel, celui-ci était fixé à 100 € le m² en 2025.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide :

- D'appliquer le tarif de 100 € le m² pour l'année 2026.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Bruno TAPON

Le secrétaire de séance,
Elisabeth MAZAT

